

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 31 aout 2020
à 18 heures 30*

*Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10*

*L'an deux mille vingt, le trente et un aout, le Conseil municipal
étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BIC*

*Présents : Mélanie ANDERSEN – Jean-Jacques BIC – Jean-Paul
BRUCHE – Xavier CHAMBRAN – Séverine DESSALLE –
Emmanuel FERREIRA – Laurent MULLER – Christophe
PACHOUD – Jérémy REICH – Marc SAUDER*

Absents excusés : Laurence ECKMANN

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la durée du contrat de travail d'une ATSEM
- Remboursement de facture LEROY MERLIN
- Questions diverses

22/2020

MODIFICATION DE LA DUREE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Le Maire expose que suite à la décision du Conseil des Ecoles de scolariser les élèves de grande section de maternelle à l'école Marguerite Reitz à Millery, une mission de 2 heures d'accompagnement des élèves de grande section avait été confiée à Mme Dominique GOBE, titulaire du poste, pendant l'année scolaire 2019-2020 en plus de la mission d'accompagnement des enfants pendant la restauration scolaire et dans le transport scolaire. **Le volume horaire de ce contrat était de 792 heures par an.**

Afin de répondre aux besoins d'encadrement des élèves de la classe de GS-CP-CE1 et pour donner suite à la demande des directrices d'écoles, après consultation du Conseil de RPI, il y a lieu d'augmenter la durée de travail de l'ATSEM pour une mission à temps complet d'accompagnement des élèves, soit 6 heures par jour de classe, de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30.

Il est proposé d'augmenter la durée de travail de Madame Dominique GOBE, titulaire de ce poste d'ATSEM et de la façon suivante :

- Accompagnement des élèves dans la classe : 24 heures par semaine de classe soit 864 heures par an.
- Accompagnement des élèves dans le transport scolaire : 8 heures par semaine de classe soit 288 heures par an.

Il est rappelé que ce contrat d'un total de 1 152 heures par an est annualisé.

D'autre part, la mission d'encadrement des enfants lors de la restauration scolaire est retirée du contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'augmentation de la durée de travail de Madame Dominique GOBE.
- Autorise le Maire à signer son nouveau contrat de travail

Vote : unanimité

| | |
|---------|---|
| 23/2020 | REMBOURSEMENT FACTURE LEROY MERLIN A MONSIEUR JEAN-JACQUES BIC |
|---------|---|

La commune prend en charge le matériel pour le chantier jeunes qui a eu lieu avec le PEL durant le mois de juillet pour la rénovation de l'aire de jeux de la commune. Monsieur le Maire, Jean-Jacques BIC, a avancé les dépenses liées à ce chantier jeunes, dépenses qu'il convient de lui rembourser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte le remboursement de la facture LEROY MERLIN n° 049515 à Monsieur Jean-Jacques BIC pour un montant de 301.20 €.

Vote : unanimité

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. One signature is clearly legible as "S. DESSAULT". There are also two official circular stamps from the "MAIRIE AUTREVILLE SUR MOSELLE" with the number "64380". The stamps feature a central emblem with a figure and a star.